

N° 26/2023

Organisme

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

DECISION

Objet : Commande publique/marchés publics – Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet de CPE (contrat de performance énergétique)
Marché 2022.20

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1-1° ;
Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures et services ;
Considérant l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet de CPE (contrat de performance énergétique) ;
Considérant l'attribution à SAGE SERVICES ENERGIE, domiciliée 174 avenue Charles de Gaulle à Neuilly sur Seine (92200) pour un montant ttc de 44 652,00 euros (37 210,00 euros ht).

- DECIDE -

Article 1 : Un marché public est passé avec SAGE SERVICES ENERGIE pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet de CPE (contrat de performance énergétique).

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours, soit un montant ttc de 44 652,00 euros (37 210,00 euros ht).

Article 3 : M. le Directeur général des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 01/02/2023



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 02 FEV. 2023

Publié ou notifié le : 02 FEV. 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 07 FEV 2023